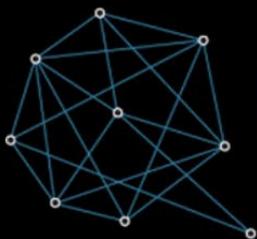




Soutien aux innovations industrielles pour  
la transition vers une Économie Circulaire

**ANCIEN GUIDE**

**1ER APPEL À PROJETS  
DATE LIMITE : 16 FÉVRIER 2023**



**RSRI**  
Regroupements sectoriels  
de recherche industrielle

Québec 

## 1. INTRODUCTION

---

Le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle (**RSRI**) qui accompagne et finance les projets de recherche collaborative d'entreprises et d'institutions de recherche telles les universités, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les centres de recherche<sup>1</sup> comme le CRIQ, le CNRC, l'INO, etc.

Ouvert à collaborer avec toutes les entreprises du secteur de la transformation métallique, le CRITM regroupe aujourd'hui plus de 250 membres réguliers et affiliés actifs. Les membres réguliers peuvent bénéficier de ses différents programmes de subvention allant du programme de base pour le soutien aux organismes de recherche et de développement (PSO) à des programmes plus spécifiques comme AMORCE (première collaboration de recherche), INNOV-R (réduction des GES), MCS (minéraux critiques et stratégiques), SI<sup>2</sup>TEC (économie circulaire) ou encore PARTENAR-IA (intelligence artificielle). À ce jour, plus d'une trentaine d'appels à projets ont été réalisés et ont permis à 60 projets de se concrétiser, totalisant plus de 71 M\$ en investissements dont 20 M\$ de contribution directe du CRITM.

Le CRITM annonce son **1er appel à projets SI<sup>2</sup>TEC** qui vise l'émergence de projets d'innovations industrielles pour la transition vers une **économie circulaire**. Il invite tous les partenaires intéressés à soumettre leur projet en respectant les dates suivantes :

- **Date limite pour la lettre d'intention (obligatoire) :**  
**15 décembre 2022**
- **Date limite pour le dépôt de projet :**  
**16 février 2023**

Ce document inclut en annexe le Guide des déposants du programme SI<sup>2</sup>TEC et fournit les instructions nécessaires à la soumission d'une demande de financement au CRITM. Pour davantage d'informations, il est utile de communiquer directement avec l'équipe du CRITM ou de consulter le [www.critm.ca](http://www.critm.ca).

## 2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES DU CRITM

---

Par le financement de projets de recherche, le CRITM vise à atteindre les résultats globaux suivants pour le bénéfice de ses membres :

- Susciter la **collaboration** entre des entreprises et/ou des institutions de recherche pour créer des partenariats durables et des retombées concrètes au Québec;
- Renforcer la **capacité d'innovation technologique** des entreprises;
- Favoriser l'implication étudiante et la participation de **personnel hautement qualifié** pour le bénéfice des entreprises impliquées;

---

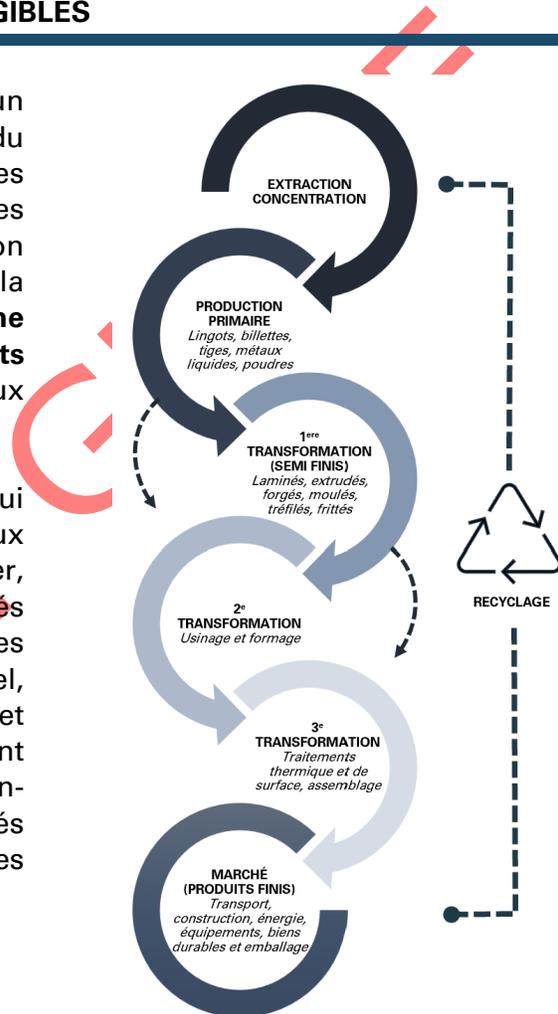
<sup>1</sup> Pour vérifier l'admissibilité d'un centre, il est possible de communiquer avec le CRITM.

- Favoriser le **transfert de résultats de la recherche** vers le milieu industriel afin d'accroître leur compétitivité, productivité, rentabilité, etc.;
- Développer de **nouvelles opportunités** pour le secteur de la transformation métallique au Québec (positionnement, développement durable, etc.);
- Offrir un **levier financier** pour le développement d'innovations technologiques.

### 3. ORGANISATIONS ET ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Les organisations et entreprises éligibles à un financement de projet dans le cadre du **programme SI<sup>2</sup>TEC** doivent être membres réguliers du CRITM et toucher l'un des différents secteurs de la transformation métallique : l'**Extraction** et la **Concentration**, la **Production primaire**, la **Première**, la **Deuxième** et la **Troisième transformation**, les **Produits finis** sans oublier le **Recyclage** des métaux (voir schéma ci-contre).

Plus spécifiquement, les projets qui concernent le CRITM doivent être associés aux métaux, tels que, par exemple, l'acier, l'aluminium ou les autres métaux listés comme des minéraux critiques et stratégiques (MCS) par le Gouvernement du Québec (nickel, titane, magnésium, cuivre, zinc, terres rares et autres). Certains projets peuvent également impliquer d'autres substances non-métalliques essentielles aux procédés métallurgiques ou identifiées comme étant des MCS.



### 4. AXES DE RECHERCHE DU CRITM

Les axes de recherche du CRITM sont les suivants :

- **Développement de procédés de transformation** - Nouveaux procédés, amélioration des procédés existants (productivité, qualité des produits), automatisation, industrie 4.0, impression 3D, etc. De la fusion à la mise en forme des produits (moulage, formage, assemblage, usinage, traitement de surface, etc.);

- **Conception de produits métalliques avancés** - Nouveaux alliages, meilleure fabricabilité, allègement des structures, développement et amélioration de produits ou équipements, poudres métalliques, etc.;
- **Réduction de l’empreinte écologique** - Réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre (GES), valorisation des sous-produits des activités de transformation métallique, récupération de l’énergie et nouveaux procédés moins énergivores ou éco-responsables, économie circulaire, etc.;
- **Innovation numérique** - Développement et adaptation de nouvelles technologies, amélioration des procédés de production, automatisation-robotisation, modélisation et traitement des données.

## 5. RÈGLES D’ADMISSIBILITÉ

---

Voici les principales règles d’admissibilité :

- Tous les partenaires principaux du projet devront devenir membres du CRITM pour bénéficier du financement (pendant la durée du projet);
- Le projet doit être lié à un ou plusieurs axes de recherche du CRITM et respecter tous les critères spécifique au programme SI<sup>2</sup>TEC décrits dans le Guide des déposants (annexe);
- La demande de financement doit être effectuée par la PME principale avec les [formulaire](#)s prévus à cet effet;
- Les contributions des partenaires gouvernementaux, si nécessaires, sont considérées comme des apports publics et sont incluses dans le cumul des fonds publics (CRSNG, autres ministères excepté le MEIE, etc.);
- Les partenaires industriels devront fournir une lettre d’engagement pour le projet qui indique leur contribution (espèces et nature) et les retombées anticipées.

## 6. RÉSUMÉ DES NORMES DU PROGRAMME SI<sup>2</sup>TEC

---

Telles qu’elles sont présentées dans le Guide des déposants du programme SI<sup>2</sup>TEC (annexe), le CRITM accorde des subventions non remboursables à des **entreprises** pour des projets dont le niveau de maturité technologique (**NMT ou TRL**) est de **6 ou plus**. Il permet d’obtenir jusqu’à **500 000 \$** de subvention sur deux (2) ans avec un **taux de financement** pouvant atteindre **50 %** des dépenses admissibles avec une **contribution industrielle** minimale de **25 %**. Ce programme permet d’ajouter d’autres sources de financement fédérales provinciales (autres que MEIE) ou municipales.

## **7. RÈGLES DÉTAILLÉES, NORMES DU PROGRAMME SI<sup>2</sup>TEC, DÉPENSES ADMISSIBLES ET PROCESSUS DE SÉLECTION**

---

Présenté en annexe de ce document, le Guide des déposants du programme de Soutien aux innovations industrielle pour la transition vers une Économie Circulaire (SI<sup>2</sup>TEC) explique tous les détails relatifs aux normes et processus associés.

## **8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

---

Le CRITM ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle (PI) des projets qu'il subventionne. Toutefois, il exige la signature d'une entente entre les partenaires couvrant, entre autres, la gestion de la PI et des résultats de la recherche.

## **9. CONTACT**

---

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec :

**M. Jean-François St-Cyr**  
**Gestionnaire de programmes**

Courriel : [jfstcyr@critm.ca](mailto:jfstcyr@critm.ca)

Cellulaire : 418 446-7187

### **CRITM**

2900, ch. Quatre-Bourgeois, local 207

Québec (Québec) G1V 1Y4

Site Internet : [www.critm.ca](http://www.critm.ca)

Programmes et formulaires: [www.critm.ca/soumettre-votre-projet](http://www.critm.ca/soumettre-votre-projet)

## **ANNEXE - GUIDE DU DEMANDEUR SI<sup>2</sup>TEC**

---

Les prochaines pages présentent l'information détaillée quant aux normes du programme SI<sup>2</sup>TEC.

ANCIEN GUIDE